

# **RECUEIL DES ACTES DEPARTEMENTAUX**

## **hors arrêtés de voirie**

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE  
8 octobre 2025**

# **LISTE DES ACTES PUBLIES**

❖ **Délégation de signature :**

- M. Bernard MAMAN

❖ **Divers :**

- Arrêté de constitution et composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier – rectificatif
- Arrêté conjoint portant nomination des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
  - Liste des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

## **DELEGATIONS DE SIGNATURE**



## Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

### ARRETE du 08 OCT. 2025

**Objet :** Délégation de signature à M. Bernard MAMAN, Directeur par intérim de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne et Chef du service des Systèmes d'Information et Gestion de la Donnée

### LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES *Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'organigramme du 8 juin 2022,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 30 juin 2022 nommant M. Bernard MAMAN, Directeur Adjoint du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne et Chef du service des Systèmes d'Information et Gestion de la Donnée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022,
- Vu** l'arrêté de délégation de signature du Président du Département des Hautes-Alpes du 23 septembre 2022 à M. Bernard MAMAN, Directeur Adjoint du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne et Chef du service des Systèmes d'Information et Gestion de la Donnée,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le présent arrêté abroge et se substitue à l'arrêté du 23 septembre 2022.

#### Article 2 :

A compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Bernard MAMAN, Directeur par intérim de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne et Chef du service des Systèmes d'Information et Gestion de la Donnée, à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ toute correspondance et acte de la Direction, relevant de la gestion courante, administrative et technique, en direction de l'usager du service public départemental,
- ✓ toute correspondance de la Direction concernant les demandes de renseignements et réponses d'ordre strictement technique ou

administratif, à destination du représentant de l'État dans le département, à destination des élus locaux et des partenaires institutionnels et associatifs,

- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et permanent et autorisation de circulation dans le périmètre des Hautes-Alpes et en départements limitrophes, concernant les personnels placés sous son autorité,
- ✓ engagement de la dépense de gestion courante ainsi que tous les marchés du même montant, à hauteur maximale de 20 000 € HT,
- ✓ ordre de service et décompte général définitif relatifs aux marchés formalisés passés par le Département,
- ✓ dépôt de plainte.

### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du département et notifié à l'intéressé.

### **Article 4 :**

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

#### Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Contrôle de Légalité

#### Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Publié sur le site internet du Département

#### **- NOTIFICATION -**

**NOM**

**PRENOM**

**DATE**

**Signature**

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD  
Date de signature : 07/10/2025  
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD

**DIVERS**



Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Service Foncier et Immobilier

**ARRETE DU : 08 OCT. 2025**

**Objet :** Constitution et composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier - rectificatif

**LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** l'article L.3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 – articles 128 et 134,
- Vu** le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L.121-8 et L.121-9 et R.121-7 à R.121-10 et R.121-12,
- Vu** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
- Vu** le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier rural et modifiant le Code Rural et de la Pêche Maritime,
- Vu** le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances,
- Vu** le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du Département des Hautes-Alpes du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection du Président du Département,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-2-754 du Département des Hautes-Alpes du 13 juillet 2021 portant désignation de quatre membres du Département appelés à le représenter au sein des organismes extérieurs, ainsi que leurs suppléants,
- Vu** la désignation du 22 mars 2024 de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Hautes-Alpes, de deux titulaires et deux suppléants de communes rurales, et des communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier,
- Vu** la désignation du 6 février 2025, par Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de Gap, du commissaire enquêteur devant assurer la Présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF),

SLOW

- Vu** la désignation du 29 avril 2025 par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, de deux propriétaires bailleurs, deux propriétaires exploitants et deux exploitants preneurs, ainsi que leurs suppléants,
- Vu** la désignation du 29 avril 2025, par le Centre National de la Propriété Forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur, de deux propriétaires forestiers et de deux suppléants,
- Vu** l'arrêté du 25 août 2025 portant constitution et composition de Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

## ARRETE

### Article 1 :

Suite à une erreur matérielle, le « paragraphe personnes qualifiées » de l'article 3 de l'arrêté du 25 août 2025 est modifié comme suit :

#### **❖ Personnes qualifiées :**

- Monsieur Cédric CONTEAU, Chef du service Agriculture et Espaces Ruraux ou sa suppléante, Monsieur Matthieu VILLETARD, **Chargé de mission coordination des contrôles agrivoltaïsme**,
- Monsieur Bruno CHARRIER, Inspecteur des Finances Publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Alpes ou sa suppléante, Madame Corinne MANICACCI, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,
- Monsieur Aurélien LEQUETTE, Directeur de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural des Hautes-Alpes (SAFER), ou son représentant,
- Monsieur Alain RAMOND, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements au Département des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Madame Laure DI FURIA-FACHE, Chef du Service Foncier et Immobilier au Département des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Monsieur Sébastien BELLUE, Responsable Agriculture de l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique ou son représentant,

en lieu et place de :

### **❖ Personnes qualifiées :**

Monsieur Cédric CONTEAU, Chef du service Agriculture et Espaces Ruraux ou sa suppléante, Monsieur Matthieu VILLETARD, Adjoint au Chef de service Agriculture et Espaces Ruraux à la Direction Départementale des Territoires,

- Monsieur Bruno CHARRIER, Inspecteur des Finances Publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Alpes ou sa suppléante, Madame Corinne MANICACCI, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,
- Monsieur Aurélien LEQUETTE, Directeur de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural des Hautes-Alpes (SAFER), ou son représentant,
- Monsieur Alain RAMOND, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements au Département des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Madame Laure DI FURIA-FACHE, Chef du Service Foncier et Immobilier au Département des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Monsieur Sébastien BELLUE, Responsable Agriculture de l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique ou son représentant.

### **Article 2 :**

Les autres dispositions présentes dans les articles de l'arrêté précité demeurent inchangées.

### **Article 3 : Exécution**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, conformément à l'article R.121-9 du Code Rural et de la Pêche Maritime, sur le site internet du Département.

### **Article 4 : Recours**

En application des dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R.414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du

5 LOW

Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

**DESTINATAIRES :**

Flux dématérialisés :

- M. le Directeur Général des Services
- M. le Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
- Mme la Chef du Service Foncier et Immobilier
- M. le Responsable Agriculture de l'ADDET
- Contrôle de Légalité

Copie :

- Aux intéressés
- Dossier
- Site internet du Département

**- NOTIFICATION -**

**NOM**

**PRENOM**

**DATE**

**Signature**

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD  
Date de signature : 07/10/2025  
Qualité : Président du Conseil Départemental

Le Président du Département  
des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD



**PREFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 005-220500011-20250929-AI250929003-AI

**SLOW**

**Hautes-Alpes**  
le département

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE  
ET MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

**ARRÊTÉ CONJOINT**  
**DU 08 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION**  
**DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE**  
**DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**OBJET :** Composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prévue par l'article L 241-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

**Le Préfet des Hautes-Alpes**

**Le Président du Département  
des Hautes-Alpes**

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L.241-5 à L.241-11 et R.241-24 à R 241-34 ;
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire) ;
- VU** le Décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU** l'arrêté modificatif n° 05-2017-03-24-001 du 24 mars 2017 portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;
- VU** l'arrêté conjoint modificatif du 13 mars 2025 portant nomination de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;
- VU** l'arrêté du 19 novembre 2024 du Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes portant nomination des représentants du Département au sein de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;
- VU** les démissions de certains des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;
- VU** les propositions formulées par les organismes représentatifs siégeant au sein de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations et de Monsieur le Directeur Général des Services du Département.

# ARRÊTENT

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 005-220500011-20250929-AI250929003-AI

SLOW

## ARTICLE I

Le présent arrêté abroge et se substitue à l'arrêté conjoint du 13 mars 2025.

## ARTICLE II

Conformément aux dispositions de l'article R 241-24 et suivants du CASF et du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, et suite aux élections départementales en date du 09 octobre 2025, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est composée comme suit :

### 1. Quatre représentants du Département désignés par le Président du Département

#### **Titulaire : Madame Ginette MOSTACHI (Conseillère Départementale)**

- Suppléant 1 : Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD (Conseillère Départementale) ;
- Suppléant 2 : Madame / Monsieur le/la Chef(fe) du Service Gestion des Établissements et Services ;
- Suppléant 3 : Un/une Chef(fe) de service d'une des trois Agences Territoriales.

#### **Titulaire : Madame Béatrice ALLOSIA (Conseillère Départementale)**

- Suppléant 1 : Madame Claire BARNEOUD (Conseillère Départementale) ;
- Suppléant 2 : Madame/Monsieur l'Adjoint(e) au/à la Chef(fe) de Service Autonomie ;
- Suppléant 3 : Madame / Monsieur le/la Chef(fe) du Service Aide Sociale à l'Enfance.

#### **Titulaire : Madame Evelyne COLONNA (Conseillère Départementale)**

- Suppléant 1 : Madame Françoise PINET (Conseillère Départementale) ;
- Suppléant 2 : Madame / Monsieur le/la Chargé(e) de Mission « Habitat Inclusif » ;
- Suppléant 3 : Madame / Monsieur le/la responsable de la cellule « Majeurs Vulnérables ».

#### **Titulaire : Monsieur Rémi ROUX (Conseiller Départemental)**

- Suppléant 1 : Madame Anne TRUPHEME (Conseillère Départementale) ;
- Suppléant 2 : Madame/Monsieur le/la Référent(e) de la Cellule Prestation de Compensation du Handicap ;
- Suppléant 3 : Madame / Monsieur le/la Chef(fe) du Service Insertion.

### 2. Trois représentants de l'État et de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

**Titulaire** : La Directrice et les Directeurs (trices) Adjoints (tes) de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou leur représentant ;

**Titulaire** : Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ou son représentant ;

**Titulaire** : La Directrice de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.

**3. Deux représentants des organismes d'assurance maladie et proposés par la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Protection des Populations**

**Titulaire : Le ou la Président (e) de la Caisse Commune de Sécurité Sociale ou son représentant,**

- Suppléant 1 : Un(e) représentant(e) de la CCSS ;
- Suppléants 2 : Un(e) représentant(e) de la CCSS.

**Titulaire : Un(e) représentant(e) de la Mutualité Sociale Agricole (MSA),**

- Suppléant 1 : Un(e) représentant(e) de la Mutualité Sociale Agricole ;
- Suppléants 2 : Un(e) représentant(e) de la Mutualité Sociale Agricole.

**4. Deux représentants des organisations syndicales proposés par le Directeur Régional de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

D'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives :

**Titulaire : Un membre de l'UPE 05**

- Suppléants 1,2 et 3 : un membre de l'UPE 05.

D'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés ou de fonctionnaires les plus représentatives :

**Titulaire : Un représentant de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)**

- Suppléant 1 : Un représentant de la Confédération Générale des Travailleurs (CGT) ;
- Suppléant 2 : Un représentant du syndicat Force Ouvrière (FO) ;
- Suppléant 3 : Un représentant du syndicat CFE-CGC.

**5. Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale agissant sur délégation du Recteur d'Académie**

**Titulaire : Un représentant de la Fédération Départementale des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques (FCPE)**

- Suppléant 1 : Un représentant de l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (APPEL) ;
- Suppléant 2 : Un représentant de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) ;
- Suppléant 3 : Un représentant de la Fédération Départementale des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques (FCPE).

**6. Sept membres proposés par la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations parmi les associations de personnes handicapées et de leurs familles**

**Un titulaire représentant l'association « Alpes Regards 05 » ;**

- Suppléant 1 : un représentant de l'association « Nynos » ;
- Suppléant 2 : un représentant de l'association « Alpes Regards 05 » ;
- Suppléant 3 : un représentant de l'association « Nynos » ;

**Un titulaire** représentant l'association « Handicap Sans Tabou » ;

- Suppléant 1 : un représentant de l'association « Solidarité Handicap du Pays Briançonnais » (SHPB) ;
- Suppléant 2 : un représentant de l'association « Handicap Sans Tabou » ;
- Suppléant 3 : un représentant de l'association Solidarité Handicap du Pays Briançonnais (SHPB) ;

**Un titulaire** représentant de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades et/ou handicapées psychiques des Hautes-Alpes (UNAFAM) ;

- Suppléant 1 : un représentant de l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public Alpes du Sud Vaucluse (PEP ADSV) ;
- Suppléant 2 : un représentant de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades et/ou handicapées psychiques des Hautes-Alpes (UNAFAM) ;
- Suppléant 3 : un représentant de l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public Alpes du Sud Vaucluse (PEP ADSV) ;

**Un titulaire** et trois suppléants représentant l'APF France Handicap désignés par l'association ;

**Un titulaire** représentant de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) ;

- Suppléant 1 : Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Suppléant 2 : Un représentant de l'Association PEP SRA ;
- Suppléant 3 : Un représentant de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) ;

**Un titulaire** représentant de l'Association Départementale pour la Sauvegarde des Enfants et des Adultes (ADSEA) ;

- Suppléant 1 : Un représentant de la Fondation Édith SELTZER ;
- Suppléant 2 : Un représentant de l'Association Départementale pour la Sauvegarde des Enfants et des Adultes (ADSEA) ;
- Suppléant 3 : Un représentant de la Fondation Édith SELTZER ;

**Un titulaire** représentant de l'Association UNAPEI Alpes-Provence ;

- Suppléant 1 : Un représentant de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs (URAPEDA) ;
- Suppléant 2 : Un représentant de l'Association « Le Monde des Sourds »
- Suppléant 3 : Un représentant de l'Association UNAPEI Alpes-Provence ;

## 7. Un membre de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) désigné par ce Conseil

**Un titulaire** et deux suppléants ;

**8. Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements pour personnes handicapées, dont un sur proposition de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations et un sur proposition du Président du Département**

**Sur proposition de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations :**

**Un titulaire : Un représentant de l'IME « le JOUCLARET »**

- Suppléant 1 : Un représentant de l'Association APAJH Pôle DYS Les Lavandes ;
- Suppléant 2 : Un représentant de l'Association ISATIS ;
- Suppléant 3 : Un représentant du Centre de pédopsychiatrie « le Corto Maltese ».

**Sur proposition du Président du Département**

**Un titulaire : Le Directeur de l'UGECAM, centre de rééducation professionnelle, ou son représentant**

- Suppléant 1 : La Directrice de CAP EMPLOI ou son représentant ;
- Suppléant 2 : Le Président de la Fédération de l'ADMR 05 ou son représentant ;
- Suppléant 3 : Le Directeur de l'établissement « Les Guérins » (Groupe SOS) ou son représentant.

### **ARTICLE III**

La durée du mandat des membres de la commission, à l'exception des représentants de l'État, est de quatre ans, renouvelable.

### **ARTICLE IV**

La liste nominative des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est annexée au règlement intérieur de cette dernière.

### **ARTICLE V**

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit être présenté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au Greffe du Tribunal Administratif de Marseille.

### **ARTICLE VI**

Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations et Monsieur le Directeur Général des Services du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes et sur le site internet du Département des Hautes-Alpes, et notifié aux personnes intéressées.

Fait à Gap, le

Le Préfet des Hautes-Alpes

Philippe BAILBÉ

Le Président du Département  
Le Président du Département  
des Hautes-Alpes  
Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD  
Date de signature : 07/10/2025  
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD  
Jean-Marie BERNARD

ORGANISME REPRÉSENTÉ	FONCTION	MEMBRE T/S	NOM	PRÉNOM
DÉPARTEMENT	CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE	T	MOSTACHI	GINETTE
	CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE	S	GARCIN-EYMEoud	VALÉRIE
	CHEFFE SERVICE GESTION ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	S	GUIEHI	ELODIE
	CHEFFE SERVICE AGENCES TERRITORIALES	S	LIMOUSIN	KARINE
	CHEFFE SERVICE AGENCES TERRITORIALES	S	DELAHAYE	DANY
	CHEFFE SERVICE AGENCES TERRITORIALES	S	FAURE	VERONIQUE
DÉPARTEMENT	CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE	T	ALLOSIA	BEATRICE
	CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE	S	BARNEOUD	CLÂIRE
	ADJOINTE CHEFFE SERVICE AUTONOMIE	S	RIBES	NADEGE
	CHEFFE SERVICE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE	S	BEUZEBOC	CATHERINE
DÉPARTEMENT	CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE	T	COLONNA	EVELYNE
	CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE	S	PINET	FRANCOISE
	CHARGÉ DE MISSION HABITAT INCLUSIF	S	NAVIZET	SANDRINE
	RESPONSABLE CELLULE MAJEURS VULNÉRABLES	S	HERVE	EDITH
DÉPARTEMENT	CONSEILLER DEPARTEMANTAL	T	ROUX	REMI
	CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE	S	TRUPHEME	ANNE
	RÉFÉRENT CELLULE PCH	S	BRUNEL	FABIENNE
	CHEF SERVICE INSERTION	S	MOUCINE	MOHAMED
ÉTAT	LA DIRECTRICE DDETSPP	T	BRETON	MAGALIE
	OU LE DIRECTEUR ADJOINT	T	NOLOT	DAVID
	OU LEURS REPRÉSENTANTS	S-T	RAIS	DALILA
			BOMPARD	SYLVIE
			ALLAIN	SYLVIANE
			LE PETIT	MARION
			BERGER	NADINE
	LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SEVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE	T	MEISS	AYMERIC
	OU SON RÉPRÉSENTANT	S-T	FERIERES	CELINE
		S-T	MULOT	EMELINE
		S-T	BLANCHARD	CAROLE
		S-T	BRUN	VÉRONIQUE
	LA DIRECTRICE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ	T	MACHADO	CHRISTEL AURORE
	OU SON RÉPRÉSENTANT	S-T	OLIVIER	AGATHE
	OU SON RÉPRÉSENTANT	S-T	BEN REJEB	LILIA
	OU SON RÉPRÉSENTANT	S-T	VIRMONS	MARION
CCSS	PRÉSIDENT DE LA CCSS OU SON RÉPRÉSENTANT	T	PACALET	NADINE
CCSS	RÉPRÉSENTANT DE LA CCSS	S	LAMORTE	DOMINIQUE
CCSS	RÉPRÉSENTANT DE LA CCSS	S	ESMIEU	NATACHA
MSA	RÉPRÉSENTANT DE LA MSA	T	CHAIX	JACQUELINE
MSA	RÉPRÉSENTANT DE LA MSA	S	TAVAN	JOSETTE
MSA	RÉPRÉSENTANT DE LA MSA	S		
UPE OS	MEMBRE UPE	T	BERNARD	AMANDINE
	MEMBRE UPE	S	ROUSSEY	BRUNO
	MEMBRE UPE	S		
	MEMBRE UPE	S	GUEYTE	LAURENT
CFDT	MEMBRE DE LA CFDT	T	BERTRAND	MICHELE
CGT	MEMBRE CGT	S	CUZIN	NATHALIE
FO	MEMBRE FO	S	SCHULER	JEAN
CFE-CGC	MEMBFRE CFE-CGC	S	EVRARD	SOPHIE
FCPE	MEMBRE DE LA FCPE	T	LE ROY-LAUGIER	VÉRONIQUE
APPEL	MEMBRE APPEL	S	DONIZ LE LOARER	MYRNA
PEEP	MEMBRE PEEP	S	FERY	ISABELLE
FCPE	MEMBRE DE LA FCPE	S	PHILIP	RENAUD
ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANT ALPES REGARDS 05	T	FORTOUL	PIERRE
	REPRÉSENTANT ASSOCIATION NYNOS	S	DANJAUME	MARC
	REPRÉSENTANT ALPES REGARDS 05	S	SANCHEZ	PATRICIA
	REPRÉSENTANT ASSOCIATION NYNOS	S	RAYNAL	JOEL
ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANT ASSO HANDICAP SANS TABOU	T	BOUCHET	CARINE
	REPRÉSENTANT ASSO SHPB	S	FINE	ELISABETH
	REPRÉSENTANT ASSO HANDICAP SANS TABOU	S	STALLA	SANDRINE
	REPRÉSENTANT ASSO SHPB	S	FINE	LAURENCE
ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANT UNAFAM	T	NEDJAR	MOHAMMED
	REPRÉSENTANT ASSO PEP ADSV	S	ESMIEU FOLTZER	MIREILLE
	REPRÉSENTANT UNAFAM	S	GUINOT	JACQUELINE
	REPRÉSENTANT ASSO PEP ADSV	S	DECOGNE	MAURICETTE
ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANT APF	T	MICHEL	CLAUDE
	REPRÉSENTANT APF	S	DUROC	CATHERINE
	REPRÉSENTANT APF	S	BARRACHIN	LAURENT

ORGANISME REPRÉSENTÉ	FONCTION	MEMBRE T/S	NOM	PRÉNOM
	REPRÉSENTANT APF	S	BRUNEL	VALERIE
ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANT ASSO APAJH	T	REYNAUD IMBERT	SOPHIE
	REPRÉSENTANT UDAF	S	ABONNEL	STEPHANIE
	REPRÉSENTANT ASSO PEP SRA	S	KREMER	EMILIE
	REPRÉSENTANT ASSO APAJH	S	MARCHIONI	EDITH
ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANT ADSEA	T	CARRAFA	FABIEN
	REPRÉSENTANT FONDATION EDITH SELTZER	S	PRETTE	CYRIL
	REPRÉSENTANT ADSEA	S	GLANOIS	CHRISTOPHE
	REPRÉSENTANT FONDATION EDITH SELTZER	S	GUITTON	LAURE
ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANT ASSO UNAPEI ALPES PROVENCE	T	PORCHER	CHRISTINE
	REPRÉSENTANT URAPEDA	S	LANTER	JUSTINE
	REPRÉSENTANT ASSO LE MONDE DES SOURDS	S	MAZIN	SOPHIE
	REPRÉSENTANT ASSO UNAPEI ALPES PROVENCE	S	FAUCHON	ANNE FRANCOISE
CDCA	AAEIH	T	GILLIARD	Christian
		S	GIROD	ODILE
GESTIONNAIRES ÉTABLISSEMENTS	REPRÉSENTANT IME LE JOUCLARET	T	VIONNET	VIRGINIE
PH	REPRÉSENTANT ASSO APAJH POLE DYS LES LAVANDES	S	EGGER	SABRINA
	REPRÉSENTANT ASSO ISATIS	S	PITSAER	PIERRE
	REPRÉSENTANT CENTRE PEDOPSYCHIATRIE LE CORTO MALTE	S	ORSATELLI	JEAN-MICHEL
ÉTABLISSEMENTS	DIRECTEUR UGECAM	T	BARELLE	CAROLINE
	DIRECTRICE CAP EMPLOI	S	DUSSAIS	ALBANE
	PRÉSIDENT FEDERATION ADMR	S	CROUVIZIER	BRIGITTE
	DIRECTEUR ETAB LES GUERINS ASSO GROUPE SOS	S	VERDALLE	OLIVIER